

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°24-073

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 13 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le treize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	09/12/2024
En exercice : 22	Date d'affichage :	09/12/2024
Présents : 17		
Votants : 17 + 2 pouvoirs		

**Présents** : Mrs. GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - RICHARD Denis - MANENTI Rémy - RICO-PEREZ José - RIZZON Bruno GACHET Roger -

Mmes GAZET Véronique - BAZIN Josyane - COMBET Claire - Mme PEREZ Stéphanie - JABOUILLE Martine - MASSUTTI Carole - JALLIFIER VERNE Christelle - PAVIET Laura -

**Excusés** :

Mrs. MICHELLAND Bruno (pouvoir à BAZIN Josyane) - DELWAL Jean Luc - BIBOLLET Nicolas

Mmes GENON Marie - LEGRAND Alexandra (pouvoir à GENON Hervé)

A été nommé secrétaire de séance : Lionel MELLAN



**Objet** : ADMISSION EN NON VALEUR - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 23-077 DU 15 DECEMBRE 2023

Monsieur le Maire présente un état de créances transmis par le Service de Gestion comptable (SGC) de Saint Jean de Maurienne non recouvrées à ce jour pour lesquelles il y a lieu de statuer soit sur l'admission en non-valeur soit sur une provision.

Le Conseil Municipal s'était déjà prononcé en séance du 15 décembre 2023 mais suite à un versement d'un des administrés, l'état a été mis à jour et il y a lieu de statuer de nouveau.

Après avoir entendu les informations communiquées par Monsieur le Maire sur la situation des créanciers, et après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De l'admission en non valeur des titres de recettes suivant le tableau annexé,
- Dit que le montant s'élève à 3 305.01 € (trois mille trois cent cinq euros et 1 cent),
  - Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance  
Lionel MELLAN

Monsieur le Maire  
Hervé GENON

